



Emplacement d'un chauffe eau

Par **zigomar**, le **26/05/2011** à **12:04**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement dans une petite co propriété de trois appartements. Il s'avère que mon chauffe eau se trouve dans l'appartement d'un de mes voisins. Il en est ainsi depuis que son appartement a été conçu dans les combles il y a de cela quelques années. Lors de notre dernière assemblée générale (la première pour nous dans cette co propriété), il a émis le souhait de changer le chauffe eau de place (à la cave ou dans notre appartement). Cependant, nous sommes un peu embêtés car nous n'avons pas de place dans notre appartement et que l'installer à la cave entraînerait des travaux dans l'appartement des voisins du RDC.

Je voulais donc savoir s'il est en droit de changer le chauffe eau de place alors qu'il a acheté l'appartement avec et que pendant toutes ces années il n'a posé de problèmes à personne.

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **12:51**

Vous devriez pourtant accepter car si un jour le chauffe-eau tombe en panne et qu'il n'est pas là, vous serez sans eau chaude